

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 81 (2019)

**Artikel:** Itinéraires marseillais au XVIIIe siècle  
**Autor:** Burrus, Laurent  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048336>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ITINÉRAIRES MARSEILLAIS AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

En marge de la nation suisse, quelques catholiques fribourgeois visent à s'intégrer dans la population provençale.

PAR LAURENT BURRUS

Dans la mesure où le raisonnement politique helvétique contemporain a longtemps cultivé une forme d'autarcie, les historiens ébrèchent, à l'image du premier travail de synthèse sur les migrations suisses (Holenstein, Hier+Jetzt 2018) ou de l'ouvrage de Béatrice Veyrassat (Alphil 2018), une certaine représentation de la mobilité des protagonistes du Corps helvétique. Ces pistes réveillent un intérêt pour les observations sur les voyageurs, mercenaires ou marchands, à l'image du Fribourgeois Tobie Conrad à Saint-Domingue<sup>1</sup>, porté par des promesses de richesse. La redécouverte de sources relatives à de telles trajectoires expose ces personnages au travail critique de l'historien.

## CONSIDÉRATIONS HISTORIOGRAPHIQUES

Considéré comme la plus importante source d'émigration aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le mercenariat s'assortit de composantes civiles d'une diaspora suisse intra- et extra-européenne assimilée à un flot<sup>2</sup>. L'emphase historiographique autour de la figure du mercenaire a parfois réduit son pendant civil à la portion congrue, encore que cette différenciation intervient tardivement. Cependant, la flambée migratoire entre les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles renforce la considération qu'ont pu avoir les chercheurs à cet égard. L'étude des foyers de peuplement se substitue ainsi à celle du service étranger. Les historiens manifestent alors un engouement pour les mouvements collectifs. Au Brésil, à Nova Friburgo, l'une des premières

<sup>1</sup> Archives nationales d'outre-mer (dorénavant cité ANOM), Secrétariat d'État de la Marine, Personnel colonial ancien, COL E 90, Lettre C, Tobie Conrad.

<sup>2</sup> STEINAUER 2017, p. 47.

étincelles de peuplement s'amorce au XIX<sup>e</sup> siècle à l'instigation du diplomate fribourgeois Sébastien-Nicolas Gachet.

Si l'Europe mobilise le versant antérieur du phénomène migratoire depuis le Corps helvétique au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'outre-mer constitue son versant ultérieur au XIX<sup>e</sup> siècle. À l'aune de ce changement, cette contribution relève du premier et emprunte une méthode micro-historique. Le questionnement porte sur la mobilité et l'altérité dans un espace d'accueil déterminé. Le rapprochement de trajectoires fribourgeoises à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle sert la compréhension de la présence suisse en France. Le port occupe à cette période une place privilégiée dans les échanges commerciaux méditerranéens et notamment levantins. C'est un important foyer d'appel migratoire, idéal pour observer une frange catholique aux marges de la nation suisse, dominée par un milieu d'affaires majoritairement protestant.

## UNE MINORITÉ CATHOLIQUE DISCRÈTE

D'une part, l'étude des communautés étrangères en Provence hérite d'une tradition régionale d'histoire du protestantisme huguenot. D'autre part, les publications scientifiques négligent les immigrants catholiques qui se confondent avec leur communauté d'accueil dont ils partagent la religion<sup>3</sup>. Les relations conflictuelles générées à Marseille par l'altérité confessionnelle des religionnaires étrangers leur offrent en revanche une visibilité dans les sources dont souffrent leurs alter ego catholiques. Les procès-verbaux du cimetière protestant, dit «cimetière des Suisses<sup>4</sup>», attestent de la méfiance des autorités municipales vis-à-vis des défunts étrangers de confession protestante ; inhumés sans cérémonie, à la nuit tombée et sous l'escorte de gardes de police<sup>5</sup>. Le dépouillement de ce type de documents apporte des données quantitatives, plus de la moitié des procès-verbaux d'inhumation concernent des individus protestants originaires du Corps helvétique à dominante genevoise et saint-galloise durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Charles Carrière comptabilise quant à lui environ un tiers de négociants étrangers, dont presque la moitié en provenance de la Suisse et de Genève<sup>7</sup>.

Parmi les sources qui permettent de déterminer le poids de l'émigration fribourgeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une d'entre elles recense les départs entre 1701 et 1704<sup>8</sup>. Une autre énumère les passeports délivrés de novembre 1752 à mars 1774<sup>9</sup>. La troisième détaille les absents du bailliage de

<sup>3</sup> THÉRY-LOPEZ 1986, p. 4.

<sup>4</sup> BUTI 2012, p. 69.

<sup>5</sup> Archives de la Ville de Marseille (dorénavant cité AVM), Protestants, Police du culte (1663-1789), Arrêt du Conseil d'État du Roi portant règlement sur l'enterrement des étrangers protestants (1726).

<sup>6</sup> AVM, Protestants, Inhumations, Verbaux et ordonnances de échevins, GG 139-144.

<sup>7</sup> CARRIÈRE 1973, p. 273.

<sup>8</sup> Archives de l'État de Fribourg (dorénavant cité AEF), Livres auxiliaires de l'administration, n° 106a.

<sup>9</sup> AEF, Livres auxiliaires de l'administration, n° 107.

Gruyère entre 1756 et 1763<sup>10</sup>. Sans commune mesure avec les trois destinations caractéristiques de l'émigration fribourgeoise en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Marseille fait figure de pôle d'attraction secondaire à la différence de la Bourgogne, de Lyon, Paris et Versailles. Les liens privilégiés entre la France et le canton de Fribourg trouvent leur expression dans une relation économique interdépendante<sup>11</sup>. Avec le développement de l'élevage et de l'économie fromagère, la main-d'œuvre devient excédentaire. La régulation de ce processus intervient grâce à l'enrôlement des hommes au service du roi de France qui paie en échange des pensions au patriciat et approvisionne le canton en sel. La vente du gruyère répond quant à elle aux besoins nutritifs des armées françaises. Bien que Lyon constitue la plaque tournante du commerce de fromage, les arsenaux de la marine captent une partie de cette ressource. Les listes nominatives ne signalent pourtant que de rares individus résolus à se rendre à Marseille tels que Claude Sottaz et Pierre Joseph Clerc.

## ASCENSION SOCIALE ET STRATÉGIE D'INTÉGRATION

À l'aide des sentences de police et des registres des cinq paroisses marseillaises, quelques personnages supplémentaires ont été exhumés. Le premier d'entre eux, Jean Joseph Ruffieux, maître d'hôtel, réside à Marseille depuis 12 ans lorsqu'il se marie en 1764 avec Madeleine Neble<sup>12</sup>. Originaire d'Avry-devant-Pont, il présente alors les extraits mortuaires de ses parents<sup>13</sup>, tandis que son épouse est native de Clumanc, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Le décès du Fribourgeois intervient en 1778, alors qu'il exerce le métier de Suisse de porte à l'abbaye Saint-Victor<sup>14</sup>. Mais c'est en tant que porteur de chaise qu'il refuse en 1766 le paiement de sa cote aux prieurs de son corps de métier. En sa qualité de Suisse, Jean Joseph Ruffieux justifie des privilèges de la nation pour échapper aux exigences pécuniaires de la corporation. La recherche d'une condition avantageuse passe par différentes fonctions dont les changements successifs traduisent une évolution sociale qui culmine avec son rôle de portier d'un édifice religieux. Sur le plan professionnel, il cultive une forme d'extranéité dont son origine est garante : «Le baudrier est une prérogative dont ils sont si jaloux, qu'ils l'arracheraient de dessus le corps de celui qui oserait garder une porte principale sans être des treize cantons»<sup>15</sup>.

En matière d'alliance matrimoniale, la démarche de Jean Joseph Ruffieux s'apparente à l'union d'un compatriote. Le passementier François Nicolas

<sup>10</sup> AEF, Gruyère IV, Actes.

<sup>11</sup> STEINAUER 2017.

<sup>12</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône (dorénavant cité AD BDR), Registres paroissiaux d'état civil de Marseille, Paroisse Saint-Ferréol, Baptêmes, mariages et sépultures (1764), 201 E 1055, f. 109r.

<sup>13</sup> Mes remerciements vont à Marie-Claire L'Homme pour ses recherches dans les registres paroissiaux d'Avry-sur-Matran et d'Avry-devant-Pont. Les registres sont introuvables avant 1817 et ont sans doute été détruits.

<sup>14</sup> AD BDR, Registres paroissiaux d'état civil de Marseille. Paroisse Saint-Ferréol. Baptêmes, mariages et sépultures (1778), 201 E 1069, f. 4v.

<sup>15</sup> MORTIER 2002, p. 514.

Stutz épouse en 1772 une Aixoise<sup>16</sup>. Ce dernier fait aussi valoir la durée de sa présence à Marseille pendant les 26 années précédentes. Leur départ coïncide avec le silence dont font preuve les sources fribourgeoises de 1704 à 1752. La durée de leur établissement s'assortit d'une intégration sociale qui repose sur des Provençales, une stratégie matrimoniale exogame semblable à celle des «petites gens» suisses à Naples<sup>17</sup>. Quant aux témoins de mariage, ce sont des sujets du royaume et des résidents de la paroisse Saint-Ferréol à laquelle ils appartiennent. La proximité de leur lieu d'habitation avec ceux du Fribourgeois est symptomatique de l'influence du quartier et du voisinage sur les choix relationnels plutôt que par une communauté de métier productrice de fidélités corporatives.

Première vue de Marseille,  
Joseph Vernet et Jacques  
Aliamet, 1776, gravure.  
Inv. MAHF 2019-021.  
© Musée d'art et  
d'histoire Fribourg  
(Francesco Ragusa).



<sup>16</sup> AD BDR, Registres paroissiaux d'état civil de Marseille. Paroisse Saint-Ferréol. Baptêmes, mariages et sépultures (1772), 201 E 1063, f. 89v.

<sup>17</sup> CAGLIOTI, ROVINELLO, ZAUGG 2015, p. 120.

<sup>18</sup> STEINAUER 2017, p. 48.

<sup>19</sup> AD BDR, Registres paroissiaux d'état civil de Marseille. Paroisse Notre-Dame des Accoules. Baptêmes et mariages (1753), 201 E 762, f. 101v.

## LA FAMILLE GOBBET

Individuelles en apparence, les trajectoires des Fribourgeois à Marseille s'appuient également sur des entrelacs familiaux, villageois et régionaux dont la réussite de certains membres a un effet d'entraînement<sup>18</sup>. Lors de son mariage en 1753, le marchand bijoutier fribourgeois Valentin Gachet invite un neveu à être son témoin<sup>19</sup>. En 1759, le fils du meunier de Ferlens,

Joseph Gobbet, se voit accorder un passeport pour rejoindre un parent à Marseille<sup>20</sup>. Il part probablement retrouver Pierre Gobbet dont le mariage avec Marianne Jauffret est célébré en 1742<sup>21</sup>. L'un et l'autre travaillent chez le négociant catholique marseillais Antoine Aillaud. La perte des registres paroissiaux de Massonnens avant 1734 empêche malheureusement la consultation de leurs actes de baptême. Le mariage de Pierre Gobbet est toutefois rendu possible grâce à l'attestation de catholicité expédiée par le justicier du bailliage et la permission de ses parents sous la forme d'un acte notarié rédigé par Pierre Joseph d'Equey, notaire d'Orsonnens et curial de Massonnens. Jean François Gobbet recourt au même tabellion en 1748 à l'occasion du mariage de son fils Jean Gobbet, magasinier à Marseille, avec Agnès Bonifay<sup>22</sup>. Le curé d'Orsonnens précise du reste, au moment du baptême de Jean Gobbet en 1717, que ses parents se sont mariés à Ferlens<sup>23</sup>.

Si les autorisations parentales passées devant M<sup>e</sup> Pierre Joseph d'Equey n'ont pas été conservées, deux minutes de testaments et l'un de ses registres suppléent à cette absence. Plusieurs actes de vente se rapportent aux parents de Pierre Gobbet qui se départissent d'une partie de leur patrimoine foncier. Son père, justicier de Ferlens, adresse même une requête au Conseil privé de Fribourg pour obtenir leur assentiment par rapport à une cession en arguant de l'infirmité de son épouse et de l'émancipation de leurs trois fils, déterminés à faire chacun leur profit<sup>24</sup>. Pour cette opération, il dispose en outre du consentement de ses enfants, à l'exception de Pierre Gobbet, absent du pays. Après le décès de sa première épouse, Pierre Gobbet se marie en secondes noces avec Marie Madeleine Paul, originaire de Saint-Julien<sup>25</sup>. Qualifié de marchand de vins étrangers, son témoin et parent Jean Joseph Gobbet partage avec l'époux cette étiquette socio-professionnelle. Alors même que la destination qui figure sur son passeport annonce son intention de se rendre à Paris, Pierre Gobbet s'est fixé à Marseille jusqu'à son décès en 1773<sup>26</sup>.

Ni syndic, ni consul à Marseille pour relayer les protestations de Pierre Gobbet en 1759 à l'égard d'une taxe prélevée sur la corporation des liquoristes et cafetiers, le marchand fribourgeois sollicite donc directement l'aide du gouvernement de son canton et du chancelier de France en invoquant les privilèges de la nation suisse<sup>27</sup>. Sa demande suit les voies diplomatiques en passant par l'intendant des finances,

<sup>20</sup> AEF, Livres auxiliaires de l'administration, n° 107, p. 45.

<sup>21</sup> AD BDR, Registres paroissiaux d'état civil de Marseille. Paroisse Saint-Ferréol. Baptêmes, mariages et sépultures (1742), 201 E 1033, f. 63v.

<sup>22</sup> AD BDR, Registres paroissiaux d'état civil de Marseille. Paroisse Saint-Ferréol. Baptêmes, mariages et sépultures (1742), 201 E 1039, f. 84r.

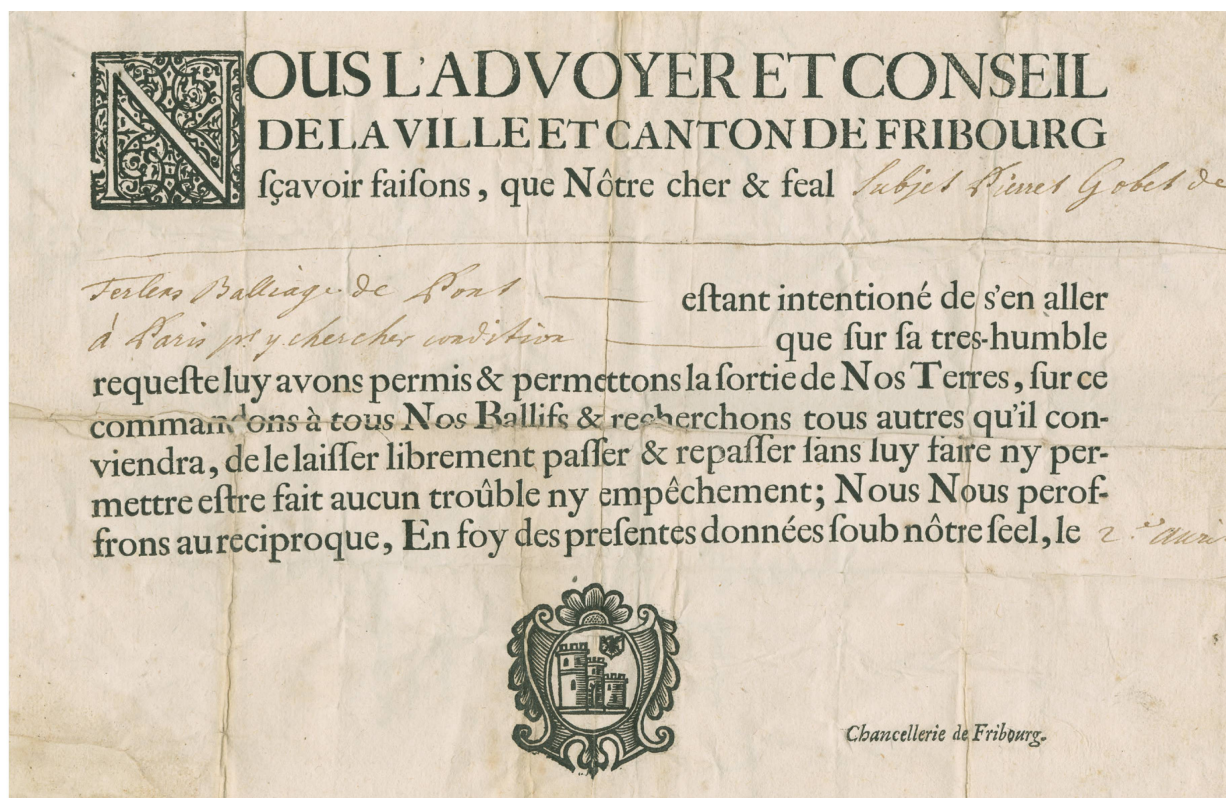
<sup>23</sup> AEF, Registres paroissiaux, Orsonnens, Baptêmes (1626-1750), Mf 7372, 12.09.1717.

<sup>24</sup> AEF, Registres des notaires, Pierre Joseph d'Equey, 1410, Cinquième minute (1736-1750), Requête de Pierre Gobbet et de sa femme de Ferlens, s.d.

<sup>25</sup> AD BDR, Registres paroissiaux d'état civil de Marseille. Paroisse Saint-Martin. Baptêmes et mariages (1770), 201 E 489, f. 23r.

<sup>26</sup> *Ibid.*, 201 E 1064, f. 73r.

<sup>27</sup> AEF, Papiers de France 18, 1759, doc. 109 et 110.



Passeport de Pierre Gobbet, 1759. Archives de l'État de Fribourg, Fonds Papiers de France 18, doc. 110. © François Blanc.

l'ambassadeur de France, et finit par être invalidée par l'intendant de Provence<sup>28</sup>. Dans ce cas de figure, le problème de la représentation des intérêts de la nation suisse à Marseille reflète les inégalités de traitement entre marchands et négociants<sup>29</sup>. Comme à Lyon, la nébuleuse suisse s'articule autour de clivages confessionnels et socio-professionnels qui épousent la réalité politique hétérogène du Corps helvétique<sup>30</sup>. Les Fribourgeois se présentent plutôt comme des unités isolées d'une nation suisse fabriquée dont ils se réclament pour bénéficier des avantages que le statut d'étranger leur confère. Malgré des velléités d'intégration, la recherche d'une meilleure condition sociale passe par l'obtention de ces privilèges. Néanmoins, plusieurs personnes quittent définitivement leur canton natal. Leur altérité à Marseille tend à s'estomper avec les générations suivantes et la disparition des marqueurs d'extranéité dans les registres paroissiaux n'implique cependant pas obligatoirement une assimilation complète<sup>31</sup>.

La. B.

## Bibliographie

BURRUS Laurent, *La communauté suisse à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle: les logiques spatiales, sociales et économiques d'un collectif étranger*, mémoire de master, Université de Lausanne 2018.

BUTI Gilbert, «Négociants d'expression allemande à Marseille (1750-1793)», dans *Cahiers de la Méditerranée*, 84, 2012, pp. 65-84.

CAGLIOTI Daniela Luigia, ROVINELLO Marco, ZAUGG Roberto, «Ein einzig Volk? Schweizer Migranten in Neapel (18.-20. Jahrhundert)», dans *Schweizerisches Jahrbuch für Wirtschafts-und Sozialgeschichte*, 29, 2015, pp. 103-126.

CARRIÈRE Charles, *Négociants marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, vol. 1, Marseille 1973, Institut historique de Provence.

CARRINO Annastella, «Être étranger à Marseille à l'époque moderne», dans *Revue Suisse d'Histoire*, 67, 2017, pp. 139-163.

MORTIER Roland, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle français au quotidien. Textes tirés des Mémoires, des Journaux et des Correspondances de l'époque*, Paris 2002, Éd. Complexe.

STEINAUER Jean, *Patriciens, fromagers, mercenaires. Histoire de l'émigration fribourgeoise, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel 2017, Alphil.

THÉRY-LOPEZ Renée, *Les Suisses à Marseille: une immigration de longue durée*, thèse de doctorat, Université de Provence 1986.